

La chasse autorisée le jeudi et le dimanche

Questions à ▶ Rémy Thévenot, président de l'association communale de chasse agréée de Dorans

Pouvez-vous présenter votre société ?

« L'Acca de Dorans compte dix chasseurs, âgés de 26 ans pour le plus jeunes à 88 ans pour notre doyen. Elle gère un territoire constitué de plaines et de forêts, comprenant une intéressante population de chevreuils avec des lièvres en nombre stable. »

La saison qui débute comprend-elle des nouveautés ?

« À partir de cette année, en plus du dimanche, le législateur nous donne la possibilité de pratiquer notre activité aussi le jeudi, principalement pour endiguer les dommages occasionnés par le gibier aux cultures. Parmi les contraintes, nous pouvons faire l'objet de contrôle d'alcoolémie à tous moments de la part des forces de l'ordre. »

La sécheresse a-t-elle un impact sur la faune ?

« Effectivement, nous avons remarqué que la population de sangliers souffre fortement de



cette période de forte chaleur et recherche la fraîcheur des sous-bois. Je peux dire aussi que parmi les 25 arbres fruitiers plantés récemment dans le cadre de la biodiversité, au moins quatre n'ont pas résisté. »

Avez-vous d'autres contraintes ?

« La partie législative est importante. Au fur et à mesure de l'arrivée des pratiquants, je leur remets leur carte de sociétaire, une copie du règlement de chasse de l'association, plus le règlement intérieur et l'annexe annuelle de la saison de chasse. Il est aussi de ma responsabilité de m'assurer de la validation des permis de chasser et de la souscription par chacun d'eux d'un contrat d'assurance responsabilité civile. »